



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ARRETE RELATIF A LA CONSTITUTION DU JURY DE LA SESSION 2019 DU CONCOURS EXTERNE PUBLIC DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

La rectrice de l'académie de Grenoble,
Chancelière des universités

Rectorat

Division
des examens et
concours

DEC 3 / XIII/19/ 117

- Vu l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles modifié par l'arrêté du 24 juillet 2013 ;

- Vu l'arrêté du 9 septembre 2013 fixant les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes de recrutement des personnels enseignants des premiers et seconds degrés et de personnels d'éducation relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

- Vu l'arrêté du 19 juillet 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture des concours externe, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Le jury du concours externe public de recrutement de professeurs des écoles organisé dans l'académie de Grenoble en 2019 est constitué comme suit :

Président :

Monsieur Patrice Gros, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'ardèche.

Vice – présidente :

Madame Fabienne Vernet, inspectrice de l'éducation nationale, (Grenoble 2), responsable des épreuves d'admission.

Membres :

Madame Martine Besson, inspectrice de l'éducation nationale, DSDEN Haute-Savoie

Monsieur Jean-Charles Berthet, professeur agrégé, lycée Edouard Herriot (Voiron)

Monsieur Alexis Charre, inspecteur de l'éducation nationale (Vienne 2)

Madame Sandrine Chery, inspectrice de l'éducation nationale, (Montmélian)

Madame Isabelle Culoma, inspectrice de l'éducation nationale (Chambéry 4)



2/2

Madame Emmanuelle Emery, professeur des écoles, Ecole St Joseph (Lumbin)

Madame Carole Grasset-Gothon, professeur agrégé, lycée Ferdinand Buisson (Voiron)

Monsieur Christian Julien, inspecteur de l'éducation nationale (St Jean de Maurienne)

Monsieur Eric Lanöe, conseiller pédagogique, DSDEN de la Savoie

Monsieur Jean-Michel Lemoine, professeur agrégé, Lycée Gabriel Faure (Tournon)

Madame Bénédicte Shawky-Milcent, maître de conférences à l'Université Grenoble Alpes (St Martin d'Hères)

Madame Dominique Simon-Ruaz, inspectrice de l'éducation nationale (Grenoble 5)

Monsieur Eric Sujkowski, inspecteur de l'éducation nationale (Annecy 3)

Madame Béatrice Vayssié, formatrice, ISFEC des Alpes (Seyssinet-Pariset)

Monsieur Pierre-Jean Vernhes, inspecteur de l'éducation nationale (Nyons)

Monsieur Marc Zanoni, DAN (Rectorat)

ARTICLE 2

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 15 février 2019

Fabienne BLAISE